

L'Europe pour les citoyens

Cadre légal	DÉCISION No 1904/2006/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 12 décembre 2006 établissant, pour la période 2007-2013, le programme «L'Europe pour les citoyens» visant à promouvoir la citoyenneté européenne active http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/L_378/L_37820061227fro0320040.pdf
Durée programme	2007-2013
Budget	215 millions d'Euros (rubrique 3b budget 2007-2013 « citoyenneté »)
Public concerné	Le programme est accessible à toutes les parties prenantes promouvant la citoyenneté européenne active, en particulier les autorités et organisations locales, les organismes de recherche et de réflexion sur les politiques publiques européennes, les groupes de citoyens et d'autres organisations de la société civile.
Objectifs généraux	a) donner aux citoyens l'occasion d'interagir et de participer à la construction d'une Europe toujours plus proche, démocratique et ouverte au monde, unie dans sa diversité culturelle et s'enrichissant de cette diversité, développant ainsi la citoyenneté de l'Union européenne; b) développer la conscience d'une identité européenne, fondée sur des valeurs, une histoire et une culture communes; c) renforcer auprès des citoyens le sentiment qu'ils sont « parties prenantes » à l'Union européenne; d) améliorer la tolérance et la compréhension mutuelle des citoyens européens en respectant et en promouvant la diversité culturelle et linguistique, tout en contribuant au dialogue interculturel.
Actions financées	a) «Des citoyens actifs pour l'Europe» , comprenant: — jumelage de villes; — projets citoyens et mesures de soutien b) «Une société civile active en Europe» , comprenant: — soutien structurel aux organismes de recherche et de réflexion sur les politiques publiques européennes; — soutien structurel aux organisations de la société civile au niveau européen; — soutien aux projets lancés par des organisations de la société civile; c) «Tous ensemble pour l'Europe» , comprenant: — événements à haute visibilité, tels que commémorations, remises de prix, manifestations artistiques, conférences à l'échelle européenne; — études, enquêtes et sondages d'opinion; — instruments d'information et de diffusion; d) Une mémoire européenne active , comprenant: — protection des principaux sites et archives ayant un lien avec les déportations et commémoration des victimes.
Contact au niveau européen	Avant de prendre contact avec l'Agence, nous vous suggérons de consulter la section « foire aux questions » : http://eacea.ec.europa.eu/citizenship/faq/index_fr.htm EACEA – Agence exécutive "Éducation, audiovisuel et culture" Unité P7 – Citoyenneté BOUR 00/13, Avenue du Bourget 1, BE – 1140 Brussels. Par mail : eacea-p7@ec.europa.eu (action 1 et questions d'ordre général) eacea-p7-civilsociety@ec.europa.eu (action 2) eac-info@ec.europa.eu (action 3) eacea-p7-remembrance@ec.europa.eu (action 4)
Site web	http://eacea.ec.europa.eu/citizenship/index_fr.htm
Documentation	Guide du programme (édition 2010) : http://www.europedirectplr.fr/upload/file/Europe_citoyens_guide_programme_2010.pdf